



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À Toulouse, le 17 juin 2021

Le port du masque n'est plus obligatoire en extérieur, sauf en certains lieux et certaines occasions bien déterminés

Le port du masque n'est plus obligatoire en extérieur dans le département de la Haute-Garonne, sauf en certains lieux ou certaines occasions où l'affluence et la configuration des lieux rendent impossible le maintien continu des mesures de distanciations physiques.

Ces lieux et situations où le port du masque reste obligatoire sont les suivantes :

- dans les établissements recevant du public de plein air quand les mesures de distanciations physiques ne peuvent pas être respectées ;
- dans les manifestations et rassemblements à caractère festif ou revendicatif de plus de dix personnes autorisés ;
- dans les marchés, brocantes, vides greniers et ventes au déballage de plein vent ou couverts, ainsi que dans les transports en commun ;
- dans un rayon de 50 mètres aux abords des établissements scolaires et des crèches au moment des entrées et sorties, des lieux de culte au début et à la fin des cérémonies et des offices, des gares et des centres commerciaux lorsque ceux-ci sont ouverts au public ;
- dans les files d'attente ;
- lorsqu'un événement particulier engendre un flux important de personnes.

De plus, après concertation avec le maire de Toulouse, et compte tenu de la morphologie urbaine du centre-ville et notamment du caractère exigüé de ses rues, **le port du masque est aussi obligatoire tous les samedis**, à partir du samedi 19 juin, de 10h à 24h, dans le périmètre du centre-ville de Toulouse délimité par les voies suivantes, qui y sont incluses : boulevard d'Arcole, boulevard de Strasbourg, boulevard Lazare Carnot, rue de Metz, place du Pont Neuf, quai de la Daurade, place de la Daurade, quai Lucien Lombard, quai Saint-Pierre dans sa section allant jusqu'au boulevard Armand Duportal, boulevard Armand Duportal, boulevard Lascrosses depuis la place Armand Duportal, boulevard d'Arcole.